



EPSM de Caen

cgtchscaen@gmail.com

LE DIRECTEUR POUR

LA TRÊVE DES CONFINEURS

Aux contractuelLEs: c'est non !!

Aux Télétravailleurs: c'est fini !!

C'est en résumé le discours lapidaire que Mr le Directeur a tenu au cours des 2 réunions d'instance de la semaine dernière : le CTE extraordinaire et le CHSCT.

Le CTE du 24 AVRIL

La Direction a voulu se débarrasser au plus vite de ce qu'elle considère comme une réunion inutile. En effet à peine avons nous fait la demande qu'une date immédiate de réunion nous parvenait ... Le Directeur aurait-il décidé de regarder la situation des contractuelLEs avec un regard neuf ? Aucun d'entre nous ne se laissa aller à cette naïveté bien sûr et nous n'avons pas été déçus ni surpris !

La Direction une fois de plus se veut droit dans ses bottes, pour elle rien n'a changé, c'est en avant comme avant !! sur la question des contractuelLEs le Directeur maintient son discours : pas de mise en stage global mais maintien du dispositif antérieur avec des mises en stages au fil de l'eau, suivant les besoins de ses restructurations, des mises en stage liées aussi aux ajustements budgétaires et autre gymnastique comptable.

Le Directeur reste insensible aux problématiques rencontrées par les agents sous contrat: précarité durable, anxiété sur leur avenir professionnel, inquiétude dans leur vie personnelle, tout ça le laisse de marbre. De même que la fuite de ces agents, faute d'un avenir, ce qui générera des problèmes d'effectifs, ne l'atteint pas ...

Au mois de Février dernier l'établissement comptait 177 contractuelLEs tous services confondus. Nous avons pu découvrir que 14 AEQ, 9 ASHQ et 9 Techniques relevés de ce statut. Certains d'entre eux sont sous contrat depuis très longtemps, une précarité qu'ils et elles vivent difficilement. Il faut se rappeler qu'au cours de la réorganisation du Bio nettoyage, un responsable faisait un chantage à l'emploi vis à vis des AEQ : vous refusez et vous perdez votre emploi !! Être contractuel ça n'est pas seulement que la précarité, c'est aussi la vulnérabilité !!

La Direction de l'EPsm ne répond pas aux contractuelLEs, elle feint d'ignorer leur situation et prétend continuer à fonctionner avec un volant de jeunes professionnelLEs sans statut mais corvéables, déplaçables, mutables à tout moment et en silence au gré de sa politique et des ajustements budgétaires.

La bataille pour la mise en stage des contractuelLEs ne prend pas fin avec cette réunion d'instance ni avec les diktats du Directeur. La mobilisation solidaire autour de nos collègues se poursuit. Une pétition exigeant leur mise en stage tourne dans tous les services et sur les réseaux sociaux, signez-la massivement. Nos collègues contractuelLEs ont prouvé dans la période qu'ils étaient indispensables dans les équipes quel que soit l'endroit où ils et elles exercent. La précarité est toujours présente, le Directeur veut la faire durer, **nous maintenons notre exigence d'une mise en stage de tous les contractuelLEs ! D'autres actions suivront !!**

Au CHSCT du 22 Avril

C'est la même petite musique que nous flûte la Direction de l'EPSM, une musique de fin, une Coda !! un clap de fin de période ...Covid 19 !! Grisée par son auto satisfaction de sa gestion de crise, fascinée par la date du 11 Mai, **la Direction de l'EPSM comme le Medef veut remettre tout le monde au boulot ...au plus vite !!** Comme si les salariéEs de l'établissement avaient hiberné !! Au boulot !! à commencer par les « télétravailleurs ». Le DRH nouveau a été missionné pour les recenser et les ramener dare dare à la production en « présentiel » comme il dit.

En CHSCT, la CGT tempère l'enthousiasme de nos responsables et rappelle que l'épidémie de Covid 19 est toujours présente dans le pays et que les mesures mises en place au plus haut niveau sont toujours en vigueur dont celle du télétravail. **Il n'y a donc aucune urgence ni nécessité absolue à faire rentrer les « télétravailleurs ».** De plus nous avons ajouté que les salariéEs en télétravail **n'ont pas choisi cette situation, ils et elles ont répondu avec l'aval de leur encadrement à une consigne de prévention.** Cette réorganisation a engendré des difficultés quotidiennes pour les agents et ne satisfait personne. Il faut savoir aussi que les directives nationales prévoient de **maintenir le télétravail au-delà du 11 Mai**, date du déconfinement progressif.

Plusieurs agents sont néanmoins, sous la pressante invitation de leur hiérarchie, revenus exercer leur mission en « présentiel ». Ce qui ne les rassure pas c'est de constater un certain manque de rigueur dans l'application des mesures barrière à l'administration : pas de solution hydro alcoolique, pas de masque bien sûr alors qu'au CHU, hôpital pilote du GHT, tous les personnels de l'administration et les personnels techniques sont pourvus de 2 masques par jour.

Le Conseil scientifique (l'instance nationale près du Gouvernement), pas un repère de gauchistes, prévient: « **un relâchement trop soudain des mesures de contrôle pourrait se traduire par une remontée rapide du nombre de cas et par un retour des formes graves en hospitalisations et en réanimation** ».

Pour conclure la CGT a proposé une délibération reprenant l'ensemble des situations rencontrées par les agents tenus dorénavant d'assurer leur activité en « présentiel ». **Cette délibération souligne les manquements à la sécurité des professionnels exerçant leur mission pendant la période du Covid 19. Cette délibération a été votée par la CGT, la CFDT n'a pas pris part au vote.**

La CGT a posé la question de la présence d'un représentant de la CME au CHSCT. Réponse : il n'y aurait pas de candidat ...

Mais que font les médecins ? Où sont-ils ?!

Pour finir 1: rappelons que faute de protection, des soignants souffrent, et contaminent et succombent. Depuis le début de l'épidémie, en France, 28 soignants et soignantes ont succombé au Covid 19. Il faut savoir que certains salariés de l'industrie (**Renault, Michelin, Toyota..**) **sont mieux protégés que les soignants...**

Pour Finir 2 : Nous insistons sur le fait que nous sommes toujours en période d'épidémie, qu'un certain nombre de gestes préventifs sont importants et ne doivent pas être négligés; que **la Direction est responsable de la sécurité de chacun des agents de l'établissement dans l'exercice de son métier , que cette Direction doit apporter à chacun et chacune tous les moyens indispensables à cette protection.**

Tous les agents qui se sentent en danger dans l'exercice de leur mission ont la possibilité de faire valoir leur droit de retrait, n'en déplaise à Monsieur le Directeur. Ce droit est légal et prend tout son sens dans la période.

La CGT, ses militantEs au CHSCT sont à votre écoute, Pour toutes questions, problèmes rencontrés, n'hésitez pas à les contacter. La CGT tient des permanences tous les jours au Poste 8043

NE SUBISSEZ PAS !! DEFENDEZ VOUS !! INFORMEZ VOUS!! INFORMEZ NOUS !!